

GUIDE



REPLACEMENT DES COMPOSANTES ARCHITECTURALES DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Janvier 2016



 **TABLE DES MATIÈRES** 

LE PATRIMOINE URBAIN... UN CACHET À PRÉSERVER	03
<hr/>	
PORTES	
<hr/>	
PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE	04
PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE ET FENÊTRES LATÉRALES	04-05
PORTE DOUBLE AVEC IMPOSTE	06
<hr/>	
FENÊTRES	
<hr/>	
FENÊTRE SIMPLE À BATTANT(S) 1/3 - 2/3 AVEC IMPOSTE	07
FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3	
FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC CARREAUX ARRONDIS	
FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC PIED-DROIT ET FENÊTRES LATÉRALES	08
FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2	
FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC IMPOSTE, PIED-DROIT ET FENÊTRES LATÉRALES	
FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC PIED-DROIT	09
FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC IMPOSTE ET PIED-DROIT	
FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC PIED-DROIT	
<hr/>	
REMPACEMENT DES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX SUR LES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LES SECTEURS A ET AA	10
<hr/>	
LEXIQUE	11
<hr/>	
REMERCIEMENTS, PHOTOGRAPHIE ET COORDONNÉES	12





LE PATRIMOINE URBAIN... UN CACHET À PRÉSERVER

RICHE ET DIVERSIFIÉ, LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL EST UN TÉMOIN PRÉCIEUX DE L'HISTOIRE D'UNE VILLE

Dans l'arrondissement, la rue Saint-Denis, la rue Saint-Gérard et l'avenue De Gaspé sont autant de lieux où l'on peut admirer le caractère particulier de Montréal. Ces secteurs, parmi d'autres, possèdent des immeubles et des bâtiments au cachet unique qu'il est indispensable de préserver.

Ainsi, votre propriété est située dans un secteur d'intérêt patrimonial au sens de la réglementation du zonage. Elle possède de grandes qualités architecturales et fait partie intégrante du patrimoine de l'arrondissement.

Entre autres, les portes, les fenêtres, les escaliers, les balcons et le revêtement extérieur sont des éléments essentiels qui contribuent à la qualité visuelle de votre bâtiment. Il est très important d'en conserver les caractéristiques et de les mettre en valeur, et ce, afin de maintenir l'attrait de votre quartier.

Afin de protéger la valeur de ces bâtiments, il est primordial que les propriétaires d'immeubles d'intérêt patrimonial s'informent sur le type d'autorisation nécessaire avant d'entreprendre tous travaux de rénovation.

AVEZ-VOUS VOTRE AUTORISATION ?

Des interventions judicieuses conservent la valeur des bâtiments et assurent le maintien d'un cadre bâti de qualité. Or, tout travail de construction, d'agrandissement, de transformation ou de remplacement d'une caractéristique architecturale visible de la voie publique doit faire l'objet d'une autorisation particulière.

C'EST LE CAS, NOTAMMENT, POUR :

- le remplacement des balcons, des escaliers ou des garde-corps ;
- le remplacement des portes et des fenêtres ;
- le remplacement des revêtements extérieurs.

RÉNOVER SANS COMPROMETTRE LE CACHET DE VOTRE SECTEUR

Planifier avant de passer à l'action, c'est s'assurer de la conformité des travaux envisagés afin d'éviter d'entreprendre une rénovation pouvant créer des ennuis, à vous-même, à vos voisins ou à un éventuel acheteur.

UNE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION

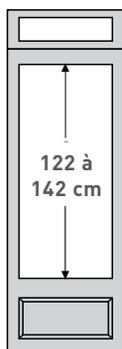
L'équipe de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans vos choix en matière de rénovation.

RÉNOVER, C'EST AUSSI PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE !



PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE



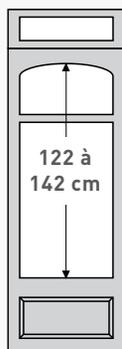
AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

Aucun

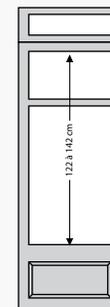


PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE

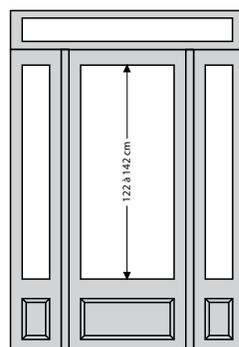


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

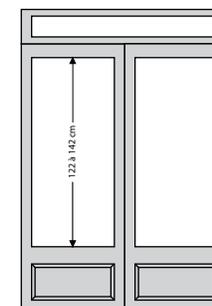
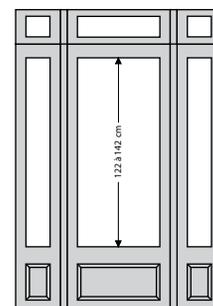


PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE ET FENÊTRES LATÉRALES

MODÈLE D'ORIGINE

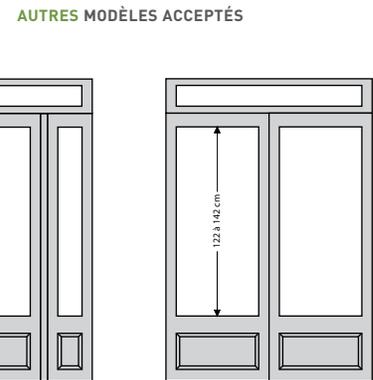
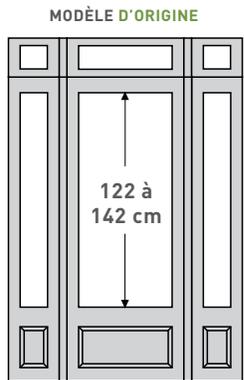


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

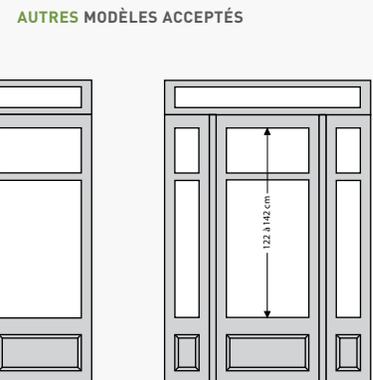
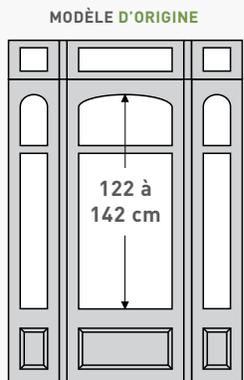




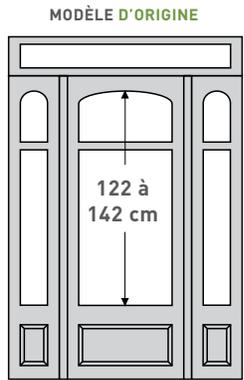
PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE ET FENÊTRES LATÉRALES



PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE ET FENÊTRES LATÉRALES



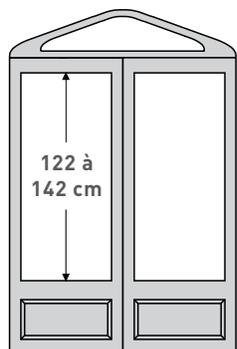
PORTE SIMPLE AVEC IMPOSTE ET FENÊTRES LATÉRALES





PORTE DOUBLE AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE



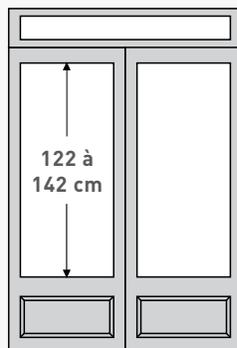
AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

Aucun

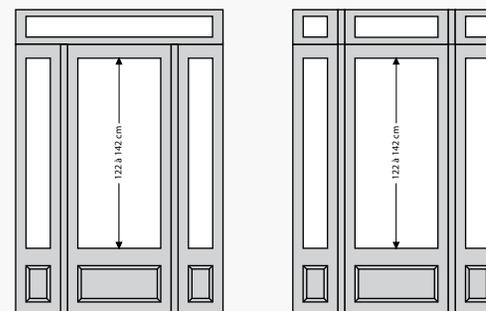


PORTE DOUBLE AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE

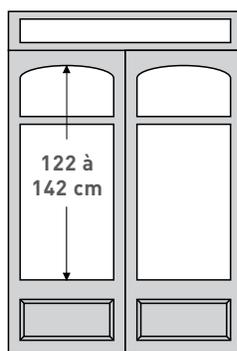


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

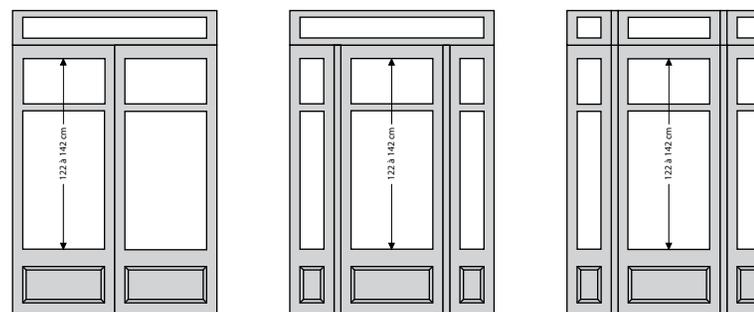


PORTE DOUBLE AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE



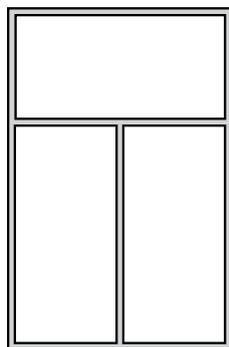
AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS



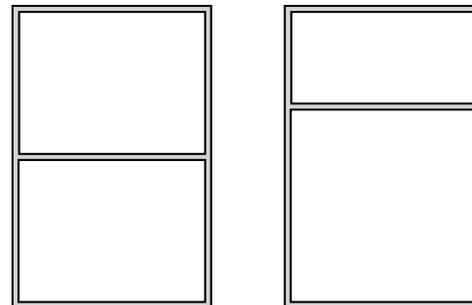


FENÊTRE SIMPLE À BATTANT(S) 1/3 - 2/3 AVEC IMPOSTE

MODÈLE D'ORIGINE

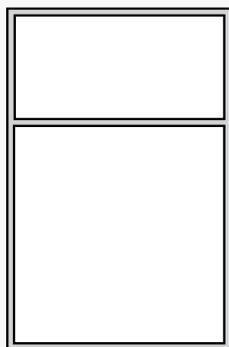


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

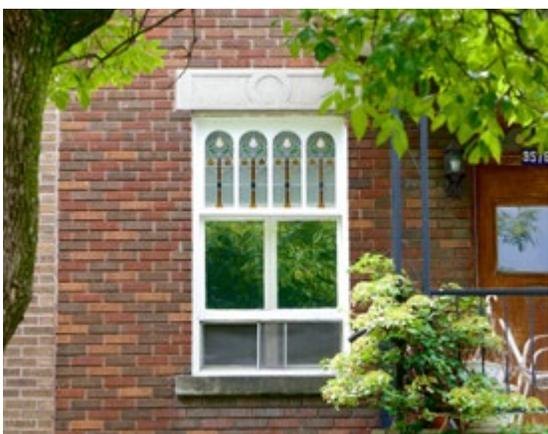
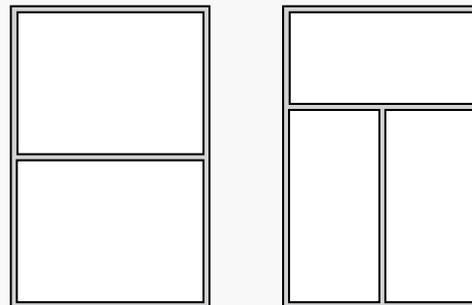


FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3

MODÈLE D'ORIGINE

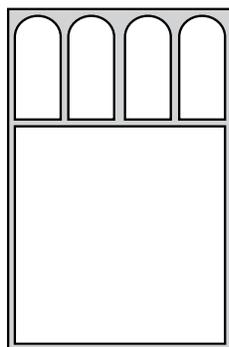


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

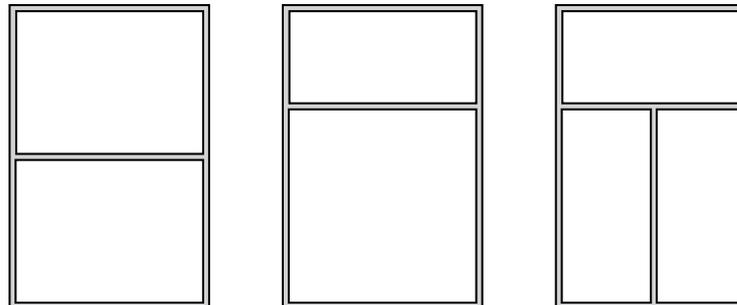


FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC CARREAUX ARRONDIS

MODÈLE D'ORIGINE



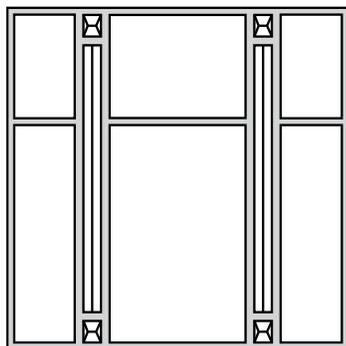
AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS



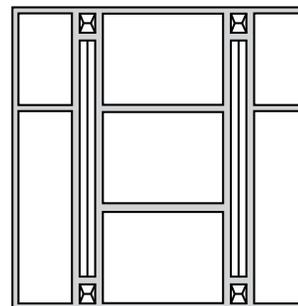


FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC PIED-DROIT ET FENÊTRES LATÉRALES

MODÈLE D'ORIGINE

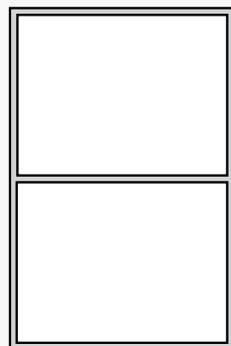


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

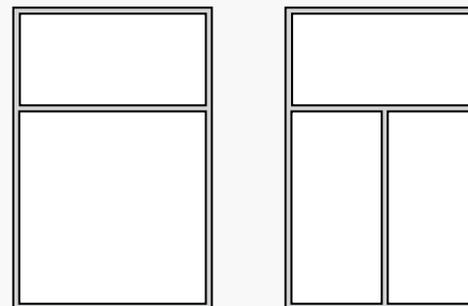


FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2

MODÈLE D'ORIGINE

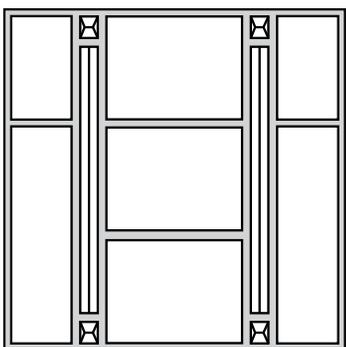


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

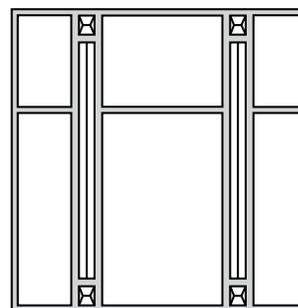


FENÊTRE SIMPLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC IMPOSTE, PIED-DROIT ET FENÊTRES LATÉRALES

MODÈLE D'ORIGINE



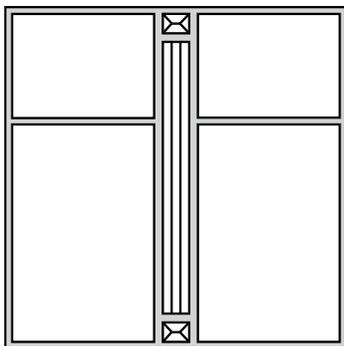
AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS



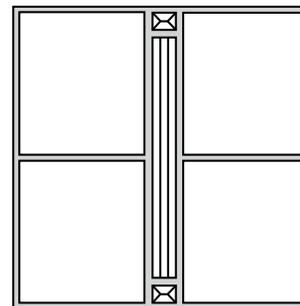


FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/3 - 2/3 AVEC PIED-DROIT

MODÈLE D'ORIGINE

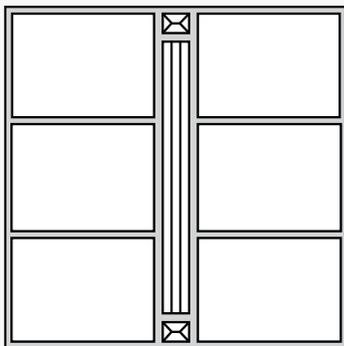


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

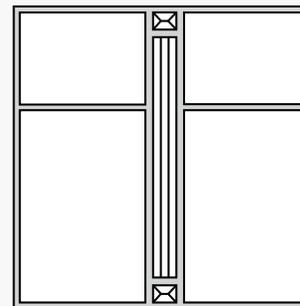


FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC IMPOSTE ET PIED-DROIT

MODÈLE D'ORIGINE

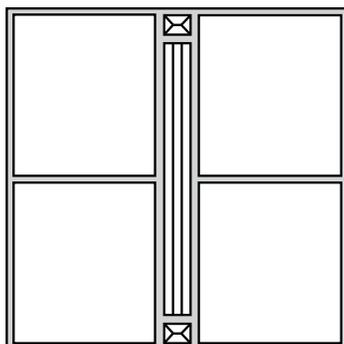


AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS

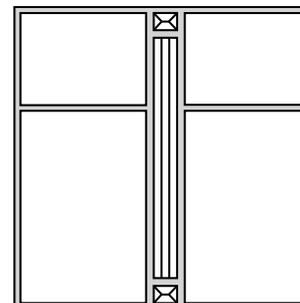


FENÊTRE DOUBLE À GUILLOTINE 1/2 - 1/2 AVEC PIED-DROIT

MODÈLE D'ORIGINE



AUTRES MODÈLES ACCEPTÉS



REPLACEMENT DES ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX SUR LES BÂTIMENTS SITUÉS DANS LES SECTEURS A ET AA

ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX		MAÇONNERIE DE BRIQUE AUTORISÉE	
COLONNE ET GARDE-CORPS EN BOIS		BRIQUES	
Secteur A et AA	Bois non traité	Format	Métrique (5,7 cm X 19 cm X 9 cm) Québec (5.7 cm X 20.3 cm X 9,5 cm)
COLONNE, GARDE-CORPS, LIMON ET AUTRE ÉLÉMENT MÉTALLIQUE FAISANT PARTIE D'UNE SAILLIE			Monochrome
Secteur A et AA	Acier ou fer forgé ou aluminium soudé à l'exception de l'acier galvanisé naturel	Style	Mouchetée Polychrome
ESCALIER COURBE			Corderoi
Secteur A et AA	Escalier courbe sans palier	Texture	Grains fins Vernissée
FASCIA			Beige foncé Brun foncé
Secteur A	Double fascia, bois ou aluminium	Teinte	Brun pâle Ocre Rouge foncé
Secteur AA	Double fascia, bois		
FENÊTRE Pour les bâtiments construits de 1950 à aujourd'hui		JOINTS	
Secteur A et AA	La fenêtre reprend la forme et les caractéristiques d'origine.	Type	Concave Creux
MARCHES D'ESCALIER MENANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE UNIQUEMENT		Teinte	Gris
Secteur A et AA	Bois		
MARCHES D'ESCALIER MENANT AUX ÉTAGES SUPÉRIEURS		DÉFINITIONS DES SECTEURS	
Secteur A	Bois ou fibre de verre	Secteur A	Rue située dans un secteur d'intérêt patrimonial, à l'exception de la rue Saint-Denis
Secteur AA	Bois	Secteur AA	Rue Saint-Denis
PLANCHER DU BALCON DU REZ-DE-CHAUSSÉE			
Secteur A et AA	Bois embouteté		
PLANCHER DU BALCON DES ÉTAGES SUPÉRIEURS			
Secteur A et AA	Bois embouteté ou fibre de verre		
PORTE Pour les bâtiments construits avant 1950			
Secteur A	Espace vitré entre 122 cm à 142 cm de hauteur. La porte du rez-de-chaussée doit être pourvue d'une moulure de forme rectangulaire dans sa partie inférieure.		
Secteur AA	Espace vitré entre 122 cm à 142 cm de hauteur. Les portes du rez-de-chaussée et du 2 ^e étage doivent être pourvues d'une moulure de forme rectangulaire dans leur partie inférieure.		
PORTE Pour les bâtiments construits de 1950 à aujourd'hui			
Secteur A et AA	La porte reprend la forme et les caractéristiques d'origine.		
SOFFITE			
Secteur A	Lattes de bois ou aluminium		
Secteur AA	Lattes de bois		
VITRAUX EXISTANTS			
Secteur A et AA	Réinsertion des vitraux		

LEXIQUE



- 1** Allège Élément horizontal en pierre ou en béton installé sous une fenêtre
- 2** Fascia Bordure d'une saillie
- 3** Fenêtre à battant Fenêtre pivotante
- 4** Fenêtre à guillotine Fenêtre composée de deux parties coulissantes verticalement
- 5** Fenêtre latérale Châssis indépendant situé sur le côté d'une porte
- 6** Garde-corps Barrière de protection installée sur le côté d'un escalier ou sur le pourtour d'une saillie
- 7** Imposte Châssis indépendant situé dans la partie supérieure d'une porte ou d'une fenêtre
- 8** Limon Pièce d'appui dans laquelle s'incruste les marches et les contremarches d'un escalier
- 9** Linteau Élément décoratif en pierre, en brique ou en béton installé au-dessus d'une baie, d'une fenêtre ou d'une porte et pouvant servir à soutenir la partie supérieure d'un mur
- 10** Pied-droit Montant vertical divisant une ouverture
- 11** Saillie Partie avancée sur une façade
- 12** Soffite Dessous d'un ouvrage construit en saillie
- 13** Vitrail Panneau formé de morceaux de verre coloré ou non constituant un élément décoratif



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les propriétaires de l'arrondissement qui ont accepté que leurs bâtiments d'intérêt patrimonial figurent dans ce guide.

PHOTOGRAPHIE

Couverture :

7530-7538, avenue Casgrain
Lauréat 2012 de l'Opération Patrimoine Montréal
© Ville de Montréal

Pages intérieures :

© Ville de Montréal
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN
ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES

405, avenue Ogilvy, bureau 111
Montréal (Québec) H3N 1M3
514 868-3509